

# BGer 9C 609/2019 vom 15. Oktober 2019

Bundesgericht, 2019-10-15, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_9C\\_609\\_2019](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_9C_609_2019)

FR: TF 9C 609/2019 du 15 octobre 2019

IT: TF 9C 609/2019 del 15 ottobre 2019

## Regeste

Assurance-invalidité | Assurance-invalidité

## Erwägungen

### E. 1

Le Tribunal fédéral examine d'office la recevabilité des recours qui lui sont soumis ( ATF 141 II 113 consid. 1 p. 116; 141 III 395 consid. 2.1 p. 397).

### E. 2

Selon l' art. 42 al. 1 LTF , les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. D'après l' art. 99 al. 2 LTF , toute conclusion nouvelle est irrecevable.

### E. 3

Le jugement attaqué, qui entérine le refus de l'office intimé d'entrer en matière sur la nouvelle demande de prestations, procède de l'application de l' art. 87 al. 2 et 3 RAI . Même si le recourant ne cite pas cette disposition réglementaire, on comprend qu'il conteste le bien-fondé de ce refus en invoquant divers avis médicaux relatifs à l'évolution de son état de santé. Toutefois, il ne requiert désormais plus le renvoi de la cause à l'office intimé pour examen de la nouvelle demande ainsi qu'il l'avait fait en première instance, ce point constituant le seul objet de la contestation qui pouvait être soumis à l'examen de la Cour de céans. Devant le Tribunal fédéral, le recourant conclut uniquement à l'octroi d'une rente entière d'invalidité, au motif que son état de santé se serait aggravé et qu'il serait maintenant entièrement invalide ( art. 4 et 28 LAI ). Cette conclusion est nouvelle et, partant, irrecevable ( art. 99 al. 2 LTF ). Dès lors que le recours ne répond pas aux exigences de l' art. 42 al. 1 LTF , il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur celui-ci, le cas étant liquidé selon la procédure simplifiée de l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

### E. 4

Comme la seule conclusion du recours était manifestement irrecevable et donc vouée à l'échec, la requête d'assistance judiciaire doit être rejetée, également en procédure simplifiée (art. 64 al. 1, et al. 2, 2 e phrase, LTF).

### E. 5

Le recourant, qui succombe, supportera les frais de la procédure ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.